
Adresse des administrateurs du district de Blois qui annoncent avoir remis à la monnaie à Orléans l'argenterie des églises, lors de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Blois qui annoncent avoir remis à la monnaie à Orléans l'argenterie des églises, lors de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 163-164;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35785_t2_0163_0000_15

Fichier pdf généré le 15/05/2023

que cet édifice pût être converti en hôpital militaire (1).

Mention honorable, insertion entière au bulletin (2), et renvoi au comité d'instruction publique (3).

7

La commune de Mur-de-Barrez envoie à la Convention 110 marcs d'argenterie, partie de luxe, partie des églises; une once un gros et demi de bijoux en or; 28,257 livres en or et argent, trouvées enterrées dans des maisons suspectes (4).

La société populaire du même lieu offre 171 chemises, 247 paires de bas, et 18 sacs de distribution (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Extrait des registres de la Société jacobite, 6 niv. II] (7)

« D'après l'arrêté pris par la Société que tous les membres étoient invités à donner des bas, et chemises pour envoyer à nos frères d'armes qui sont aux frontières, les commissaires chargés de recevoir les dts objets ont rapporté qu'il leur avoit été déjà remis 171 chemises, 247 paires de bas et 18 sacs de distribution.

La Société pénétrée combien il est instant de venir au secours de nos frères, a unanimement arrêté que les mêmes commi^{tes} demeurent chargés de faire de suite l'envoi des susd^{ts} objets et de les adresser au garde magasin militaire de Toulouse, qu'expédition du présent arrêté sera envoyée aux comm^{tes} de la société et que pareille expéd^{tion} sera adressée au Ministre de la guerre. »

Collationné : BOS (v.p.), JOANY (secrét.).

8

Un citoyen de la commune de Sézanne offre une bourse contenant 80 jetons d'argent (8).

Mention honorable, insertion au bulletin (9).

(1) P.V., XXIX, 112.

(2) Bⁱⁿ, 21 niv.

(3) Voir ci-dessus, séance du 20 niv., n° 17. Il semble que le renvoi au Comité d'Instruction publique, omis au P.V. du 20 niv., ait été rappelé le 21.

(4) La minute (C 288, pl. 873, p. 2) porte au lieu de « suspects » : « d'émigrés ou d'hommes suspects ». Voir le détail des espèces et objets, ci-après, même séance, pièce annexe I.

(5) P.V., XXIX, 112. Mention dans M.U., XXXV, 344; J. Sablier, n° 1069; J. Lois, n° 470; J. Fr., n° 474.

(6) Bⁱⁿ, 21 niv.

(7) C 288, pl. 873, p. 14. En marge : « Bordereau : chemises : 171; bas : 247; sacs : 18 ».

(8) P.V., XXIX, 113. C 288, pl. 873, p. 2 (minute du p.v.). Mention dans J. Lois, n° 470, p. 3; J. Sablier, n° 1069; M.U., XXXV, 344; J. Fr., n° 474.

(9) Bⁱⁿ, 21 niv.

9

Bernard de Saintes, représentant du peuple à Montbéliard, annonce à la Convention différents dons faits à la patrie par des citoyens du département du Haut-Rhin (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montbéliard, 16 niv. II. Au présid^t de la Conv.] (3)

« J'ai eu raison, Citoyen président, de l'écrire que l'insertion au Bulletin du cadeau de 10.000 l. fait à la république par le juif Tréfons de Belfort, en ameneroit d'autres car le Bulletin ou est fait mention honorable de cette offrande n'a pas été plutôt parvenu à ce juif qu'il est venu ici larmoyant de joie faire un nouveau don à la patrie de pareille somme.

Je t'annonce encore que les communes de Colombier-Fontaine, Héricourt, Brevilliers, Echenans, Mandeur, Ste Marie, Vians, Busserolles et Montbéliard composées en majeure partie de protestants ont fait don à la patrie de leurs coupes ou calices, patenne, bondieux, saints, chandeliers etc. d'argent et de cuivre, et que je les autoriser (sic) à leur satisfaction à vendre les effets en bois et linges de leur temple au profit de leurs pauvres.

Que le c^{em} Mequillet, capitaine des grenadiers au 8^e bataillon du Doubs m'a fait passer sa ci-devant croix de St. Louis et toutes les vieilles pancartes qu'il tenoit du règne du tiran.

Que la Société populaire de Montbéliard a recueilli en dons patriotiques 449 chemises, 78 paires de bas, 15 paires de souliers que j'ai fait passer à notre brave armée du Rhin que j'ai sçu en avoir grand besoin; cette Société a encore des fonds qu'elle emploie à faire faire d'autres chemises et souliers.

Que la Société populaire de Besançon, indépendamment de plusieurs autres dons patriotiques, fournit deux cavaliers montés et équipés, et celle du village d'Héricourt en a fourni un qui se mesure déjà avec l'ennemi.

Que la vente des meubles de Wurtemberg s'élève à plus de 80 000 l. quoiqu'il ait enlevé 40 charrettes des plus précieux, et malgré la réserve des lits pour la troupe et du cuivre, fer, plomb et étain pour des canons.

Et qu'enfin le nouveau district de Montbéliard quoiqu'imprégné des vices de son ancien gouvernement marche le pas révolutionnaire et n'en cède plus à ses aînés.

Je désirerois que le Mont Terrible ou j'irai demain marchât aussi bien, je ferai mon possible pour l'y amener.

Salut et fraternité. »

BERNARD.

10

Les administrateurs du district de Blois annoncent à la Convention qu'ils ont remis à la

(1) P.V., XXIX, 112. Mention dans C. univ., 22 niv.; M.U., XXXV, 344; C. Eg., n° 511, p. 83; J. Sablier, n° 1069; Ann. patr., p. 1685; Ann. R.F., n° 43; Abrév. univ., p. 1504; J. Fr., n° 474.

(2) Bⁱⁿ, 21 niv. D'après ce texte, mention d'une ligne dans AULARD, Recueil des Actes..., X, 76.

(3) C 288, pl. 873, p. 4.

monnoie à Orléans 758 mares 5 onces 4 gros d'argenterie provenant des églises (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Blois, s.d.] (3)

« Citoyens Représentans,

Nous vous prévenons que nous envoyons au directeur de la Monnoie d'Orléans, la quantité de 768 mares 5 onces, 11 gros d'argenterie dont nous avons dépouillé les autels du fanatisme, auxquels nous avons joint 23 décorations militaires.

Le peuple se prononce à Blois avec énergie pour la destruction des préjugés de toute espèce, il commence enfin à s'apercevoir que la religion n'est autre chose que la superstition.

Les cloches se taisent, les confessionaux se changent en guérites et les croix en arbres de la Liberté.

Cette révolution qui s'opère dans les idées religieuses est le résultat de la révolution politique qui vient de se consommer.

Le vrai républicain ne peut être superstitieux, il ne fléchit le genou devant d'autre idole que celle de la Liberté, il ne connoit d'autre culte que celui de l'amour de la Patrie et de la Loi. Salut et Fraternité ».

PERROTIN, DESFRAY aîné (ag^t nat.),
CHÉRON (présid.), HÉNIN (?) (secrét.).

II

Le citoyen, Leblanc, notaire à Anisy, fait connoître à la Convention que son canton a remis pour la nation 105 mares d'argent, 8 mares 4 onces de galons d'or, 860 livres de cuivre, 1,917 livres de fer, 1,658 livres de plomb, et deux cloches (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Anizy, 18 niv. II] (3)

« Citoyens,

Je m'empresse de vous rendre compte des succès que ma mission de commissaire, pour la descente des cloches et le dépouillement des argenteries ainsi que des galons d'or trouvés aux ornemens et dans les églises (du canton d'Anisy, district de Chauny, département de l'Aisne) a produits. L'arrêté portoit que je serois assisté de l'Armée révolutionnaire, en partie, laquelle agiroit sous mes ordres; mais connoissant les sentiments républicains dont sont animés les habitants de mon canton, j'ai jugé à propos de m'en dispenser, aussi ai-je eu la satisfaction de voler dans toutes les communes dont il est composé, au nombre de 9, sans essayer la moindre crainte ni le plus petit désagrément de la part des habitans. Chaque municipalité respective s'est empressée de se réunir à moi et de chercher par les ressources les plus prompts les moyens de remplir le but et l'ar-

rêté dont j'étois porteur puisque les municipalités de concert avec leurs ministres du culte ci-devant dit catholique, dont la majeure partie avoit abjuré ses fonctions m'ont remis non seulement tous les objets en argent et leurs églises, mais encore tout ce qui décoroit ces temples imposteurs.

Le canton a produit à la nation : 1^o) 105 mares d'argent; 2^o) 8 mares 4 onces de galons d'or; 3^o) 860 l. d'objets de cuivre; 4^o) 1917 l. de fer; 5^o) 1658 l. de plomb; et 20 cloches.

Toutes ces matières sont déposées au district et doivent, si fait n'a encore été, être envoyées chacune au service auquel les besoins de la patrie les demandent.

Vive les succès de la Convention et de la République. Salut et Fraternité.»

Votre concitoyen.

LEBLANC, notaire public.

12

Les administrateurs du district des Sables annoncent à la Convention qu'ils envoient à la monnoie plus de 300 mares d'argenterie d'église, qui seront bientôt suivis d'un second envoi. Ils annoncent également la vente des biens des émigrés avec les plus grands avantages pour la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Les Sables-sur-l'Océan, le 10 niv. II] (3)

« Législateurs,

Le cinq octobre (vieux style), le représentant Fayau déposa dans nos mains révolutionnaires, le pesant fardeau des fonctions administratives. Notre premier soin fut d'offrir à l'auguste Montagne, le juste tribut de reconnaissance qu'inspire à tous les Français la mâle énergie qu'elle a développée au plus fort de l'orage.

En applaudissant aux coups heureux qui firent tomber les têtes criminelles des scélérats brisotins, nous offrimes aux pères du peuple, un bataillon de sans-culottes levé dans les contrées libres de notre territoire, en dépit du fanatisme, de l'intrigue et des intrigants.

Nous offrons aujourd'hui aux fidèles mandataires du souverain le rapide progrès de la philosophie et de la raison, une victoire complète sur la superstition et l'ignorance qui avoient gangrené le cœur de nos concitoyens. Sur 50 communes, 45 sont délivrées de ces animaux amphibies qu'on appelait prêtres. Tous ont fui ou abjuré leurs erreurs; les cinq effrontés qui restent encore entêtés [entêtés] de leurs capucinades, seront bientôt chassés par le peuple. C'est ce qui est déjà arrivé dans la commune de Sornin, un gros vicaire épiscopal vouloit y établir sa pieuse tyrannie, mais le peuple l'a remercié, presque à coups de bâton.

Toutes les cloches sont cassées, elles s'embarquent pour les fonderies et ne feront plus de bruit que pour rompre la tête des scélérats dont elles ont si longtemps servi les perfides intérêts.

(1) P.V., XXIX, 112.

(2) Bⁱⁿ, 21 niv.

(3) C 288, pl. 873, p. 3.

(4) P.V., XXIX, 112.

(5) Bⁱⁿ, 21 niv.

(6) C 288, pl. 873, p. 3.

(1) P.V., XXIX, 112.

(2) Bⁱⁿ, 21 niv. (2^e suppl^t).

(3) C 288, pl. 886, p. 16.